

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-trois et le 20 Février à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Jean-Claude ARTIS, Jacques COLIN, Virginie BALAUD, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Thierry PEREAUX, Éric PERROTEZ, Romain ROTH.

Absente : Annabelle MILLE,

Absents excusés : Francis ROUSSEL pouvoir à Éric PERROTEZ,

Secrétaire de séance élu : NOEL Alexandre

Demande d'ajout d'un ordre du jour : Convention MMD 54 à renouveler

Le Conseil Municipal accepte

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35

01/23

Compte administratif 2022 budget assainissement présenté par Alexandre NOEL

- Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		17538.06		7772.06
Opérations de l'exercice	2199.30	22004.37	3737.57	5477.27
Totaux	2199.30	39542.43	3737.57	13249.33
Résultats de clôture	0,00	37343.13	0,00	9511.76

Et vote à l'unanimité, le maire étant sorti, pour les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (8 présents, 8 votants).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

02/23

Compte de gestion 2022 budget assainissement

Le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Conseillers élus : 11 – Conseillers présents : 9 – Conseillers votants : 9

Conseillers convoqués le 15 Février 2023 / Date d'affichage le 15 Février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 23 Février 2023

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue
Le Conseil Municipal

54330 Chaouilley

- Vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget assainissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

03/23

Affectation des résultats budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Éric PERROTEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent 9 511.76 €
Investissement : excédent 37 343.13 €

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 9 511.76 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 37 343.13 €

Nombre de suffrages exprimés : 10 votes : Pour : 10

04/23

Assainissement Budget Primitif 2023

Budget assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		37 343.13		9 511.76
Opérations de l'exercice	62 404.54	25 061.41	17 881.06	8 369.30
Totaux	62 404.54	62 404.54	17 881.06	17 881.06

Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes : Pour : 10

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

05/23

MMD 54 Convention d'assistance technique

Vu la délibération n° 11-14 du 12 mars 2014 approuvant l'adhésion à la MMD 54,

Vu la délibération n° 34/18 du 6 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'adhésion à la MMD54.

Vu la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau » signée entre le Département de Meurthe et Moselle, pour la MMD 54 et la commune de Chaouilley, le 17 février 2017,

Vu la demande en date de 30 octobre 2018 émanant de la MMD 54 informant des nouvelles missions confiées à la MMD 54,

Vu le projet de convention entre le Département de Meurthe et Moselle, pour la MMD 54 et la commune de Chaouilley,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans
- S'engage à régler les prestations dues au Conseil Départemental, soit :
 - Assainissement, assistance technique réseaux, suivi régulier et travaux s'y rapportant : 0,50 €/habitant/an
 - Voirie : Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie et travaux s'y rapportant : 050 €/habitant/an
 - Urbanisme : Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme : 0,50 €/habitant/an
- Le Conseil autorise le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

06/23

Questions diverses

- Affouages Attribués 4 lots à : Mr Julien BALAUD, Mr Alexandre NOEL, Mr Bertrand NOEL et Mr Nicolas VALANCE

Levée de séance : 21h30

Président de séance



Secrétaire de séance



Conseillers élus : 11 – Conseillers présents : 9 - Conseillers votants : 9

Conseillers convoqués le 15 Février 2023 / Date d'affichage le 15 Février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 23 Février 2023